3 Grand'Rue
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 26 avril 2021 à 20 h 00, Espace 3 Rivières

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : ***21 avril 2021***

Étaient présents :
Angélina **CERISIER,** Gabrielle **MIRASSOU,** Eliane **NUSSBAUMER,** Audrey **TULEAU,** Serge **BEGOIN**, Marc **BOUQUET**, Brice **DE BEAUMONT,** Guy **DEGREEF**, Sylvain **GILORY,** Mickaël **GUERRAUD**, Régis **SIROT,** Vincent **SUAUDEAU**

Excusé(s) :
Gontrand **DELASSUS,** Cédric **BELLONCLE**
Julien **SOLNAIS** a donné pouvoir à Régis **SIROT**

▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪

⇨ **L'ordre du jour comprendra les points suivants** :

- *Présentation du PIG Habitat par Mme DEMAZEL de la CCVG*

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2021

Administration :

1. Remboursements GROUPAMA – 2 sinistres
2. Cours de sophrologie – tarifs locations
3. Remplacement d'un membre du CCAS
4. Validation du Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM)

Questions diverses

- Avancement des études des travaux boulangerie et place de la mairie
- Petite balade CCVG sur le site paléontologique et sa nouvelle desserte en projet

Le Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG Habitat)
Madame Marie-Claude DEMAZEL de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe est venue faire une présentation du PIG Habitat.

Le dispositif PIG HABITAT 2019-2023 est un programme d'aides financières pour les personnes privées sous conditions de ressources fiscales. Il a été mis en place par la CCVG pour une durée de 4 ans avec le soutien financier de l'ANAH et du Département de la Vienne.
Les interventions prioritaires de l'ANAH vers les propriétaires occupants ou bailleurs sont :

- Lutte contre les logements indignes/insalubres et très dégradés,
- Travaux de rénovation thermique / économie d'énergie
- Travaux de maintien et d'autonomie au domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

En plus du PIG HABITAT, des financements complémentaires (ex : caisse de retraite) peuvent être demandés.
Aussi, en réponse à des besoins plus spécifiques et en complément de ces interventions, la commune a souhaité participer au programme en proposant des aides financées sur ses fonds propres.
Ces aides sont éligibles selon des critères établis et concernent les travaux suivants :
- travaux de façades
- travaux d'assainissement
- l'accession de la propriété

La commune a confié à la CCVG son fonds d'aides d'une enveloppe de 6 000 € maxi par an qui est géré selon le principe d'une délégation de crédits *(délibération 20192802-08 & 20191405-09).*

A ce jour, 10 dossiers sur la commune de Persac ont été sollicités dans le cadre du PIG 2019-2024.

L'espace conseil FAIRE (SOliHA qui par convention avec la CCVG instruit les dossiers dans leur globalité) est le service public qui guide les personnes dans leurs démarches de travaux et dans leurs demandes de subventions. Il est donc important que les administrés prennent contact auprès de ce service au 05 49 61 61 91.

De plus, la CCVG connait un fort taux de vacance des logements sur son territoire (près de 4000 logements vacants) notamment en centres-villes et centres bourgs. La CCVG a donc mandaté le cabinet URBANIS afin d'engager un travail de repérage et d'analyse de ces logements sur l'ensemble de son territoire.
L'objectif étant de construire avec les communes une stratégie opérationnelle de remobilisation des logements vacants, à intégrer aux politiques communales et intercommunales.

▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪

Après appel à volontariat, Mickaël **GUERRAUD** est nommé secrétaire de séance :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2021 est approuvé à la l'unanimité.

Administration

1/ Remboursements GROUPAMA – 2 sinistres

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de remboursement de GROUPAMA d'un montant de **550,68 €** relatif au sinistre d'un candélabre métallique qui a été percuté par un véhicule non identifié au niveau du n°2 « Cité de la Croix Génie » survenu en 2021. Une franchise de 500 € a été déduite du montant total du remplacement de la lanterne.

Le Maire présente au Conseil Municipal un deuxième chèque de remboursement de GROUPAMA d'un montant de **104,40 €** relatif au sinistre des poteaux des barrières de sécurité cassés « Route de L'Isle Jourdain » survenu en 2020. Ce chèque couvre entièrement les frais de remplacement sans aucune franchise.
Accord du conseil à l'unanimité - *Délibérations*

2/ Cours de sophrologie – tarifs locations

Marie-Pierre GUILLON a sollicité la commune, en raison du contexte sanitaire, pour réserver la halle de l'étang afin d'intervenir en cours collectif de sophrologie pour le compte de la MSA et en son nom.
En tant que sophrologue, Mme GUILLON est autorisée à pratiquer collectivement par le protocole sanitaire à condition d'avoir 8 m² par personne, du port du masque et dans le respect des gestes barrières.
A la réunion d'adjoints, il a été proposé d'appliquer les tarifs suivants :
Pour la Halle :

- 5 séances organisées pour la MSA = 50€
- 1 séance organisée par Marie-Pierre GUILLON = 5 €

Pour l'Espace des 3 Rivières :

- 1 séance organisée par Marie-Pierre GUILLON = 10 €

Il convient de prendre une délibération afin de fixer les tarifs de locations dans le cadre des cours de sophrologie.
Accord du conseil à l'unanimité pour fixer les tarifs ci-dessus pour la location des salles communales dans le cadre des cours de sophrologie - *Délibération*

3/ Remplacement d'un membre du CCAS

Monsieur Brice BURIN qui était membre du CCAS n'a pas été réélu à la suite des élections municipales du mois d'octobre 2020. Il convient donc de nommer une autre personne au sein du conseil municipal pour le remplacer.
Les membres actuels du CCAS sont : CERISIER Angélina, COIFFARD Marie-Thérèse, DUVERGER Nathalie, RAVAILLAULT Patricia, DEGREEF Guy, PASQUET Vincent, SIROT Régis et SUAUDEAU Vincent.

Le conseil municipal procède à l'élection d'un nouveau membre du CCAS au scrutin secret.

La liste de candidats est la suivante :

- Mickaël GUERRAUD

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal déclare à l'unanimité :

- Mickaël GUERRAUD

élu pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Persac.
Délibération

4/ Révision du Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM)

Ce document informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.
Il ressort de ce document que notre commune est concernée par

- 4 risques naturels : inondation, sismique, mouvement de terrain (argile gonflantes et cavités) et tempête (canicule et grand froid)
- 3 risques technologiques : transport de matières dangereuses, rupture de barrage et nucléaire

Le DICRIM est un document en lien avec le Plan de Sauvegarde Communal.
Le Maire demande au conseil municipal de délibérer afin de valider la révision de ce document.
Accord du conseil à l'unanimité pour la validation de la mise à jour du DICRIM - *Délibération*

Questions diverses

Avancement des études des travaux Boulangerie et Place de la Mairie

**Boulangerie :*

La commune s'est adressée à l'entreprise CMDM de Pressac pour l'agencement de la future boulangerie dans le local dit « Vauzelle ». En parallèle, les artisans locaux sont sollicités pour établir des devis. Il est a noté qu'en ce moment et en raison de la crise sanitaire, le domaine du bâtiment connaît une pénurie de matériaux.

De plus, les boulangers actuels proposent de vendre leur matériel qui pourrait être repris par la commune pour le futur boulanger.

La commune n'a toujours pas de date certaine pour la cessation d'activité des boulangers actuels, ni de date pour la reprise. Une solution de dépôt de pain pourrait être proposée aux persacois à la cessation de la boulangerie des BRUNET en attendant l'installation de la future boulangerie.

**Aménagement « Place de la Marie » :*

Un devis pour l'étude et l'assistance à l'exécution des travaux d'aménagement de la « Place de la Mairie » d'un montant de 5 700 € est présenté au conseil municipal.

Après débat, le conseil accepte le devis de Monsieur Fabien PATRIER d'un montant de 5 700€.

De plus, un consensus pour l'aménagement de la Place de la Mairie a été trouvé : sécuriser les flux automobiles devant l'école, prévoir une aire de jeux pour les enfants et prévoir des zones de stationnement.

Il ne semble pas judicieux d'installer des jeux de façon provisoire eu égard aux travaux conséquents à réaliser.

Le projet d'aménagement qui sera proposé au conseil municipal, sera établi en collaboration entre M. PATRIER et la Commission Aménagement.

Petite balade CCVG sur le site paléontologique et sa nouvelle desserte en projet

La CCVG propose diverses animations patrimoniales dont le programme « Les P'tites balades » qui a pour objectif de valoriser le patrimoine des communes. Ces balades sont entièrement gratuites pour le public et ne demandent pas de travail particulier pour la commune qui en accueille.

Cette année la commune de Persac a été sélectionnée pour en recevoir une.

Cette P'tite balade se déroulera le dimanche 8 août après-midi sur un thème plutôt patrimoine avec une visite du site paléontologique.

De plus, Monsieur de MONVALIER souhaite racheter les parcelles qu'il avait cédées à la commune en échange de l'ancien chemin communal traversant les carrières. En contrepartie, il céderait à la commune son chemin privé reliant les Aubières à la RN 147 pour faciliter l'accès au site paléontologie.

*Mickaël GUERRAUD

Souhaite prévoir une deuxième date pour visiter les différents bâtiments de la commune entre élus. Le dimanche 2 mai à 9h30 est retenu.

*Gabrielle MIRASSOU

Rappelle la randonnée pédestre « Entre Blourdes et B17G » du dimanche 4 juillet organisée par l'Association « La Mie du Pain ».

Souhaite prévoir une réunion le lundi 3 mai pour la préparation de la fête du village du 10 juillet.

*Angélina CERISIER

S'interroge sur le prix unique des cartes de pêche journalières (pas de tarifs « commune » et « hors commune »).

La commune pratique les mêmes tarifs utilisés ceux alentours sans différenciation.

Fin de séance 23h15